

lui de voir achever cette bibliothèque qui est le cœur de l'Université et qui était indispensable dans la région du Nord si riche et si puissante. Il rappelle l'histoire des travaux, la destination première de la bibliothèque qui devait servir à la ville et aux Facultés. Il félicite le président de la Commission de la maison des Étudiants d'avoir une telle tâche.

M. Bayet remet ensuite la rosette d'officier de l'Instruction publique à M. Benoît, professeur à la Faculté des Lettres, à M. Boulanger, professeur à la Faculté des Sciences, à M. Colinet, professeur à la Faculté de Droit et à M. Verdun, professeur à la Faculté des Sciences, et les palmes académiques à MM. Delemer, Demogue, Ingelrand et M. de Lillo.

AU MUSÉE HOULLIER
M. Charles Barrois, remercie les ingénieurs de la région, du corps de mines, le préfet et la municipalité qui ont contribué à la création du musée Houllier.

M. Bayet se joint aux remerciements exprimés par M. Barrois, remercie particulièrement M. Gosselé de sa bonne humeur et de sa vaillance.
M. Bayet remet la rosette d'officier de l'Instruction publique à M. Kuss et les palmes d'officier d'académie à MM. Vialet, Léon et Théry.

AU LYCEE FENELON
Une foule de dames et de jeunes filles entourent les abords du nouveau Lycée Fénelon.

Dans la cour d'honneur M. Lyon, déclare que c'est grâce à la libéralité de la ville de Lille que l'on doit d'avoir pu achever enfin le Lycée.

Il rappelle le rôle de M. Bar, l'architecte du bâtiment dont l'activité et le dévouement ont pu réaliser le coquet édifice qui abritera désormais les études des jeunes lilloises.
M. Bayet félicite également M. Bar et le lycée de Lille, d'avoir substitué au collège Fénelon, le Lycée Fénelon. Il souhaite que les jeunes filles qui en sortiront soient cultivées, mais qu'elles soient aussi de bonnes épouses et de bonnes mères de familles.

M. Bayet remercie les palmes académiques à différents professeurs du Lycée de jeunes filles et du Lycée Faidherbe et à plusieurs notabilités de la région.

La musique des pompiers, massée dans la cour pour jouer quelques morceaux entraînants, et les jeunes filles réunies dans la salle du gymnase, chantent un chœur au printemps. Des officiels procèdent ensuite à une visite rapide de différents locaux nouvellement aménagés.

AU GYMNASSE
Enfin à 5 heures, les officiels pénètrent dans le Gymnase d'Éducation Physique.
M. Fauchille présente M. Bayet, les membres de la Société d'Éducation Physique et d'Hygiène qui a réalisé le nouveau Gymnase. M. Bayet se déclare très heureux de visiter après les établissements d'éducation morale un établissement consacré à l'éducation physique.

Les deux éducations ne peuvent plus maintenant être séparées. C'est ainsi que la forme de bons citoyens qui servent utilement leur patrie.

Après une rapide visite des locaux, les sociétés l'Universitaire et la Pro-Patria, exécutent des mouvements d'ensemble très réussis et tout le monde se dirige vers la rue Roland où doit avoir lieu le banquet.

AU «REVEIL DU NORD»
Vers cinq heures, après-midi nous avons reçu dans nos bureaux la visite des étudiants allemands, qui présentent par leurs camarades lillois leurs vives remerciements pour le journal de ses notes aimables, en toute justice d'ailleurs, pour les invités des étudiants lillois.

Sur la remarque que nous avons faite que leurs rapatriés étaient des « accessoires » bien guerriers, nos invités allemands nous ont répondu : « Cela n'empêche pas nos cœurs d'être avec vous et pour la paix ! »

LE BANQUET
A 6 heures, le grand hall des tramways rue Roland s'emplit de la foule des convives. Les murs sont ornés de trophées, de drapeaux tricolores. Sur de longues tables sont disposés au milieu de la salle générale, la table d'honneur, dressée dans le fond de la salle prennent place les autorités qui ont assisté aux différentes inaugurations. La fanfare du 16e chasseurs exécute plusieurs morceaux des plus agréables et le banquet commence au milieu de la joie générale. Inutile de dire que les épiphanies s'adressent au plus grand honneur au menu aussi excellentement composé que servi.

Les délégués étrangers passent de table de table et chuchotent leurs vives protestations contre ceux de camarades lillois.

Le banquet, le préfet, le maire de Lille, M. Maxime Lecomte et Depasse prononcent des discours très applaudis quoiqu'ils n'aient été entendus en raison du bruit qui ne cessait de résonner dans la salle.
A la fin, M. le Recteur adresse ses remerciements à M. Bayet, à la municipalité de Lille, aux bienfaiteurs de l'Université, au maire de Dunkerque et aux étudiants de France et de l'étranger qui ont bien voulu apporter dans les fêtes une note si pittoresque. Il boit à la jeunesse française et à l'union des jeunes étudiants.

André Brunot, de la Comédie-Française, avec des poésies-moqueries de Michel Zamacoïs (le Chapeau au théâtre, la Découverte de l'Amérique, les Galis de Paques), et enfin Coquelin cadet avec quelques monologues comme il sait les dire (les Femmes, il faut être moderne, les Chanteurs).

Le spectacle fut terminé par l'émouvante comédie de Tristan Bernard « l'Anglais tel qu'on le parle », jouée avec le plus joyeux entrain par des artistes du Français, Mmes Robinne, et Guéret, MM. Coquelin et Brunot en tête.

Les Décorations
LISTE OFFICIELLE
Voici la liste officielle des distinctions honorifiques universitaires :

Sont nommés Officiers de l'Instruction publique :
MM. Benoît, professeur à la Faculté des Lettres de Lille.
Boulanger, professeur adjoint à la Faculté des Sciences de Lille.
Colinet, professeur à la Faculté de Droit de Lille.
Verdun, professeur à la Faculté de Médecine de Lille.
Kuss, inspecteur général des Mines, à Paris.
Mlle Abrey, professeur d'anglais au Lycée Fénelon, à Lille.
Mlle Girode, profess au Lycée Fénelon, à Lille.
Berthault, profess au Lycée Faidherbe, à Lille.
Mlle Delhaye, institutrice à l'École Sophie Germain, à Lille.
Fontaine-Willot, adjoint au maire de Maubeuge.
Gohert, secrétaire-général du journal l'Echo du Nord, à Lille.
Laurent, professeur au Conservatoire de musique de Lille.
Docteur Delaite, médecin à Roubaix.
Wocher, secrétaire de l'Institut Pasteur, à Lille.

Sont nommés Officiers d'Académie :
MM. Delemer, architecte de la Bibliothèque Universitaire de Lille.
Demogue, professeur à la Faculté de Droit de Lille.
Ingelrand, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Lille.
Lemoine, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Lille.
M. sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Universitaire de Lille.
Léon, ingénieur en chef des mines, à Arras.
Mlle, présidente de la Chambre des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais.
Mme Couvreur, présidente de l'Association amicale des Anciennes Éléves du Lycée Faidherbe, à Lille.
Bart, architecte du Lycée Fénelon, à Lille.
Mlle Pollet, professeur au Lycée Fénelon, à Lille.
Bénistat, chef du dépôt au Chemin de fer du Nord, à Lille.
Boudoux, professeur au Conservatoire de musique de Roubaix.
Bouvier, professeur de chant, à Wattignies.
Brochart, chef de gare, à Lille.
Caudrot, instituteur à Montigny.
Cappelle, professeur de musique, à Lille.
Gimé, adjoint au maire d'Aniche.
Delsart, substitut du Procureur de la République, à Lille.
Dares-Verbeke, chimiste à Lille.
Gaufel, négociant à Roubaix.
Gaston Daire, secrétaire de l'« Arbre de Noël », à Lille.
De Winter, délégué cantonal, à Bailleur.
Dilly, peintre décorateur à Lille.
Duffel, compositeur de musique, à Lille.
Enoch, professeur au Lycée Faidherbe, à Lille.
Eucher, sténographe, à Roubaix.
Gahde, président de l'Amicale de l'École Duplex, à Lille.
Mme G. Lecrand, présidente de la Section lilloise de l'Union des Femmes de France, à Lille.

Gratifications :
Goullier, professeur à l'École primaire supérieure de Lille.
Mlle Hirsch, professeur au Conservatoire de musique de Lille.
Humbert, ancien adjoint au maire de St-Amand.
Paul Laigre, second chef d'orchestre au Théâtre municipal de Lille.
Mme Lefebvre, professeur de chant, à l'École primaire de Lille.
Lempereur, professeur à l'École primaire supérieure de Lille.
Leroy-Ducoux, représentant de commerce, à Roubaix.
M. Marband, chef d'atelier à l'Institut Turgot, à Roubaix.
Mlle Naudin, receveuse des postes, à Aniche.
Mlle Pépe, artiste peintre, à Wimeroux.
Père, professeur au Lycée Faidherbe, à Lille.
Pons, professeur au lycée de Calais.
Teller, rédacteur général au Lycée Faidherbe, à Lille.
Valderrain, professeur à l'École nationale professionnelle d'Armentières.
Vialle, professeur à l'École nationale professionnelle d'Armentières.
Vast, juge suppléant au Tribunal civil de Lille.
Vast, sténographe à Lille.

PROGRAMME DU LUNDI
Excursion à Dunkerque. — Arrivée à 9 h. 20. Départ de la gare en monnaie avec la Fanfare estudiantine des Bigophones, vers la place Jean-Bart, par les rues Thiers, place de la République, rue Alexandre III, place Jean-Bart. — Salut au héros dunkerquois. — Proclamation aux bourgeois. — Farandole monstre. — Vers la mairie. Réception officielle par la municipalité. — Visite du port. — Promenade au mer. — Retour à la place Jean-Bart. — Promenade par le quai de Freycinet et la rue des Bassins.

A midi : apéritif place Jean-Bart, concert par la célèbre Fanfare des Bigophones.
A une heure : En route vers l'Hôtel des Portiers, par les rues Alexandre III, place de la République, rues Royale, de Paris, Banquet.

A l'issue du banquet, promenade à la plage.
A 4 heures et demie : concert d'adieux sur la place de la Gare. Départ à 5 heures et demie.

Huit heures et demie. — Soirée d'adieux à la Maison des Étudiants.

A « LA MAISON »
La soirée de gala, qui eut lieu à huit heures et demie, à la Maison des Étudiants, remporta un plein succès. Un public universitaire, un peu plus rassis que le public de jeunes étudiants de la veille, permit aux acteurs de faire mieux apprécier les admirables vers et la beauté pure de la pièce de M. Richez.

Tous ceux qui ont encore au cœur le goût de la beauté antique et qui gardèrent, malgré les banalités de la vie moderne, un amour vrai des lettres et des souvenirs classiques, goûterent là un plaisir rare et inoubliable.

Il convient de féliciter tout particulièrement M. Richez d'avoir songé à la Grèce et à la belle époque et d'avoir évité devant nous la mort la plus étonnante de tous les admirables philosophes que les peuples aient jamais connus.

L'émotion fut bonne, moyennement et à certains endroits, certains montrèrent un regrettable manque de compréhension du sujet. Il ne faut pas leur en vouloir. Leur bonne volonté n'en est pas moins digne d'éloges.

Nous ne pouvons que souhaiter de revoir nos collègues à Lille « La Mort de Socrate ».

LA SOIREE DU THEATRE
Des artistes célèbres, l'Opéra, la Comédie-Française, prélaient leur concours à cette brillante soirée de gala offerte par l'U à ses amis. Nous ne pouvons que citer quelques noms de ce programme merveilleusement composé : Mmes Louise et Blanche Marie, tians leurs Danses du Directoire, de Willem-Marie ; Mlle Demougé, la talentueuse cantatrice de l'Opéra ; Mlle Castelle, de la Scala de Milan ; Mlle Robinne, de la Comédie-Française ; l'excellent ténor Cozzani, le célèbre harpiste américain Clark M.

groupe (amical), Ligue des Droits de l'Homme, comité politique) afin de provoquer un mouvement d'opinion contre les révoqueries ; ils interviendront énergiquement auprès des élus du département pour que le Parlement demande au gouvernement compte de ses actes et l'oblige à réintégrer les camarades injustement frappés.

C'est à titre de représentants de leurs organisations que Nègre et les postiers ont été frappés. C'est là un coup de force qui met en danger l'existence même de nos syndicats et de nos amicales.

Groupe-nous pour défendre nos libertés en péril.
Tous debout pour la résistance à l'oppression !
M. Nègre vient, par lettre, de faire appel au ministre de la révoqueries prononcée contre lui par le préfet de la Seine. Il a manifesté l'intention de se pourvoir devant le Conseil d'État dans le cas où son appel ne serait pas accueilli par le ministre.

L'association amicale des membres de l'enseignement primaire du Pas-de-Calais, réunie à Arras en assemblée générale, a adopté à l'unanimité moins trois voix le vœu suivant :
« Nous formulons le vœu de voir au plus tôt le Parlement discuter un nouveau statut des associations de fonctionnaires, persuadés qu'après l'adoption de la loi républicaine, continueront fraternellement, avec plus d'ardeur et de dévouement que jamais, leur apostolat démocratique et laïque ».

L'amicale des instituteurs et institutrices du département de la Seine-et-Oise, en l'ordre du jour répudiant toute solidarité avec la Confédération générale du Travail et déclarant vouloir rester dans la légalité.

La location des presbytères
CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE
Paris, 5 mai. — Briand, ministre de l'Instruction publique et des cultes vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante au sujet de la location des presbytères communaux :

« J'ai été saisi de réclamations de maires qui protestent contre le refus d'approbation dont auraient été l'objet les baux passés par eux avec les curés ou desservants pour la location des presbytères communaux.

Ainsi que je vous l'ai indiqué par ma circulaire du 21 janvier dernier, la question de savoir si le loyer stipulé pour un presbytère désaffecté de plein droit au vertu de la loi du 2 janvier 1907, est ou non insuffisant, ne saurait être tranchée par des règles fixes, et sa solution dépend dans chaque espèce des circonstances de fait. La comparaison du loyer avec la valeur locative servant de base à la contribution mobilière n'est que l'un des éléments d'appréciation dont vous avez à tenir compte ; et notamment, lorsque la location a été faite à bas prix, il convient d'examiner si la modicité du loyer se justifie pas par des conditions particulières inscrites dans le bail, qui sont de nature à augmenter les charges du preneur ou à diminuer les obligations de la commune.

L'intention du législateur, en effet, lorsqu'il a prévu votre intervention, par l'article premier de la loi du 2 janvier 1907, a été essentiellement d'assurer l'exécution de la loi du 10 décembre 1905 et d'éviter la passation d'un bail qui, par la suite du loyer fixé, affecterait manifestement le caractère de subvention à caractère public. Mais le droit d'approbation qui vous a été ainsi confié doit être exercé avec le constant souci de laisser aux municipalités la liberté d'action qui leur appartient, en principe, dans cette matière.

Je me tiens d'ailleurs à votre disposition pour vous donner toutes autres indications qui pourraient vous être utiles au cas où vous vous trouveriez en présence de difficultés de fait dont la solution vous paraîtrait particulièrement délicate ».

Faits Divers
HORS REGION
Un enfant dévoré par des chacals

Philippeville, 5 mai. — Un drame épouvantable vient de se jouer à l'instar de la population de cette ville de l'enfant de deux mois et demi dévoré par des chacals. Il y a quelques jours, ce bambin laissé par ses parents devant leur habitation, à Valenciennes, disparut à la tombée de la nuit. Malgré de minutieuses recherches faites par la milice gendarmerie, les résultats restèrent infructueux lorsqu'un chien berger conduisit leurs troupeaux aux champs découvrant dans les broussailles les ossements d'un enfant.

L'enquête faite immédiatement par le parquet démontra que la nubige découverte était tout ce qui restait du corps du malheureux petit disparu, qui avait été enlevé par des chacals affamés et entièrement dévoré.

Assassinat et incendie
Deux vieillards assassinés. — Le vol, mobile du crime. — L'assassin présumé est acquitté en assises.

Périgueux, 5 mai. — Le 17 janvier, dans une maison isolée du village de Gaubert, près Saint-Jory-de-Chalais, arrondissement de Nontron, deux vieillards, les époux Cartault-Bonnet, respectivement âgés de 72 et 75 ans, étaient assis sur une chaise, vers six heures du soir, devant leur feu, lorsque M. précipita sur eux un individu qui les renversa à coups de massue, et qui transporta ensuite leurs cadavres sur leur lit, auquel il mit le feu.

Il mit le feu également à une autre pièce d'habitation et à une grange pleine de foin. Mais avant de prendre la fuite, il avait eu soin de mettre dans ses poches les sommes possédées par ses victimes, qui passèrent pour jours d'une heure assés. Aucun meurtre n'avait été fracturé, ce qui semblait prouver que l'assassin connaissait leurs habitudes et leurs cachettes.

Lorsque, à huit heures et demie, les habitants de Gaubert s'aperçurent de l'incendie et accoururent pour l'éteindre, ils constatèrent le triple crime était béni loin. L'instruction établit qu'un nommé Louis Musset, âgé de quarante ans, terrassier de profession et grand de marque, avait beaucoup sillonné les routes à bicyclette dans toute la région avoisinante, avant et après l'assassinat des époux Cartault-Bonnet. Arrêté et interrogé, Musset nie énergiquement toute culpabilité ; il a continué et il se défend avec une ténacité et une habileté rares.

Tous au syndicat, et tous les syndiqués au Parti socialiste.
Ce sera alors l'un des tueries ouvrières hapives hypocritement accidents de travail ».

La crise municipale de Denain
La section de Denain s'est réunie samedi 4 mai, à huit heures du soir, sous la présidence de M. Leconte, député au Comité fédéral, pour nommer une commission arbitrale qui tranchera le différend et jugera les accusations qui donnent lieu à la crise municipale.

La commission arbitrale est ainsi constituée :
Pour les démissionnaires sont désignés : les citoyens Drumont Achille, de Fresnes ; Deleup, de Valenciennes ; Bernier Charles, de Marly ; Soudun, de Denain. — Suppléants : Boutry, de Fresnes ; Philippin Alfred, d'Anzin.

Pour les mis en cause : Delory, de Lille ; Fievet, de Caudry ; Lecas, d'Escadain ; Carpentier J.-B., de Denain. — Suppléants : De carpentier, d'Haveluy ; Thifart, d'Anzin.

La commission devra se réunir, sans contre ordre, dimanche 5 mai à quatre heures du soir, à la mairie de Denain.

EPHEMERIDES REGIONALES
VIDOCQ A LILLE
6 MAI 1843
Denain, 6 mai, comparait devant le tribunal correctionnel de Paris, le fameux Vidocq, le roi des voleurs, dans le procès qui se poursuit au mois d'Instruction.

Cet homme extraordinaire est un peu notre compatriote, il est né à Arras, et les aventures de sa vie amenèrent à faire à Lille un séjour, d'abord volontaire et ensuite forcé, comme prisonnier à la prison Saint-Pierre.

Il a relaté cet épisode, dans une notice biographique, qu'il vient de composer et qu'il a adressée aux magistrats chargés de son procès. Cet écrit, qui paraît moins fantastique que les Mémoires publiés en 1827 sous le nom de Vidocq, contient les détails suivants :
« Je suis né à Arras, le 23 juillet 1775, de parents recommandables et aisés dans leur fortune. Je m'engageai en 1793, ayant à peine 14 ans.

Mon éducation avait été fort négligée ; mais, ayant les goûts militaires et doué d'une aptitude peu commune pour la profession des armes, je fus admis au lycée de Valenciennes (en 1793) au grade de lieutenant-instructeur dans le 2e bataillon des Volontaires du Pas-de-Calais.

Ce corps fut licencié ; et, mélangé refusé à prendre un grade inférieur dans un autre corps, je restai à Lille en attendant une décision ministérielle.

Dans cet intervalle, je fus condamné à trois mois de prison pour rixe (Vidocq s'était battu avec un officier) et déposé à la Tour Saint-Pierre (édifice remplacé depuis par le bâtiment des Archives Départementales, rue du Pont-Neuf).

Cette prison renfermait des prisonniers civils et militaires. Ayant été recommandé, on me donna une chambre où j'étais seul. Je dus en partir plus tard, car c'est de là que vinrent mes maux.

Un nombre de détenus était un nommé B... capitaine, que j'avais connu pour avoir été mon camarade de collège à Valenciennes. Un chef mun pére de Vidocq était boulangier. Ce malheureux était condamné à six ans de réclusion, pour vol dans les champs de quelques boisseaux de blé pour nourrir sa famille qui se composait de six enfants.

Il y avait aussi, à la Tour Saint-Pierre, deux jeunes militaires condamnés aux fers pour faux ; la position de B... et de sa famille nous intéressa et les porta à tenter de lui procurer sa liberté à l'aide d'un faux ordre dont ils imaginèrent le plan.

Le concierge fut mis dans la confidence ; mais il ne voulait pas permettre que le travail fut fait dans son logement. Or, il n'était pas possible, non plus, de faire dans les chambres communes aux autres détenus ; par me demanda la mienne, sous prétexte d'avoir à rédiger un mémoire en faveur de l'infortuné B..., auquel je m'adressai moi-même. Je consentis donc avec plaisir à prêter ma chambre pour une demi-journée.

Peu de jours après, B... sortit de prison. Je m'en réjouis, dans la confiance où j'étais que c'était le résultat du mémoire qu'on m'avait fait rédiger, et qui représentait du peuple en mission à Lille.

Mais l'autorité ne tarda pas à reconnaître que l'ordre de mise en liberté était faux ; elle fit rechercher et arrêter B..., qui déclara tout.

En conséquence des mandats d'amener furent émis contre le concierge, les deux militaires condamnés, deux autres individus et moi, comme prévenus de faux en écriture authentique et publique. Je sentis que l'ordre commença à grand imprudence en ordonnant ma chambre, car en pensant que je faisais une chose louable ; et, épouvanté d'une prévention aussi grave, je cherchai à m'évader par la porte de la prison où j'étais détenu.

Je parvins ; mais les auteurs ou les complices de ce faux profitèrent de mon évasion pour me charger de ce crime ; ils poursuivirent l'infamie jusqu'à déclarer que le guichetier, dont j'avais trompé la vigilance, avait reçu de moi une somme d'argent pour me laisser évader.

« Paris est infesté de faiseurs de tous genres, les escrocs y pullulent ; il y en a partout, dans tous les rangs, de très haut placés, de titres couverts et chamarrés de décorations ; les comités nous et les bureaux les puits les signaler, ils le savent, ils en ont les preuves ; mais je n'ai jamais été arrêté par aucune considération, lorsqu'il a fallu donner des renseignements sur eux. J'ai dit : « M. le comte, M. le baron, M. le marquis, M. un tel enfin est un faiseur, un Macaire ».

« Un homme qui soit tant de choses sur tant de gens n'a guère à craindre de la justice ; il s'en acquitte ».

Dernière Heure
Elections Municipales
A PARIS

Paris, 5 mai. — Six quartiers de Paris nomment aujourd'hui leurs représentants au Conseil municipal, dans le but de remplacer dans le 4e arrondissement M. Pippard, décédé et dans les 5e, 15e, 17e, 18e et 19e, arrondissements M. Desplaces, Chantard, Brousse, Bussat et Rozier, tous défunts.

Voici les résultats du scrutin :
QUATRIEME ARRONDISSEMENT
(Quartier de Saint-Gervais)
En remplacement de M. Pippard, rad., unifié, élu député.

Inscrits : 8831. — Votants : 6005
Suffrages exprimés : 5587 — Blancs : 614.
MM. Desplaces, socialiste unifié — 1388 voix
Michel, radical — 1331
Ed. Peber, ant-collectif — 1205
Peraud, soc. — 435
Hakie, rad.-soc. — 282
Divers — 5

IL Y A BALLOTAGE
CINQUIEME ARRONDISSEMENT
(Jardin des Plantes)
En remplacement de M. Delpeux, radical, élu député.

Inscrits : 6671. — Votants : 4904
Suffrages exprimés : 4717. — Blancs : 187. — Ont obtenu :
MM. Paul Fustat, rad. ant-collectif — 1176 voix
J. Durand, avocat, libéral — 739
Moro-Jossery, avocat, lib. — 685
Rivrot, soc. unifié — 643
Kreismann, soc. unifié — 304
Pecastaing, soc. unifié — 40

IL Y A BALLOTAGE
QUINZIEME ARRONDISSEMENT
(Quartier Becker)
En remplacement de M. Chantard, radical, élu député.

Inscrits : 11205. — Votants : 7706
Blancs et nuls 293. — Suffrages exprimés : 7412. — Ont obtenu :
MM. Docteur Guibert, rad. — 2803 voix
Dubief, soc. unifié — 2238
Ch. Guillet, plébiscitaire — 1089
L. Azéma, avoc., rad. soc. — 1055
Dostry, rad. — 135
Foy — 4

IL Y A BALLOTAGE
DIX SEPTIEME ARRONDISSEMENT
(Quartier des Epinettes)
En remplacement de M. Brousse, socialiste, élu député.

Inscrits : 13426. — Votants : 9621
Blancs et nuls : 22. — Suffrages exprimés : 9599. — Ont obtenu :
MM. G. Boulanger, soc. — 2891 voix
Frédéric Brunet, soc. unifié — 2891
Maletan, rad. — 1523
Dostry, rad. — 659
Leblé — 33

IL Y A BALLOTAGE
DIX-HUITIEME ARRONDISSEMENT
(Quartier de la Chapelle)
En remplacement de M. Bussac, libéral, élu député.

Inscrits : 5919. — Votants : 4159
Blancs et nuls : 112. — Suffrages exprimés : 4046. — Ont obtenu :
MM. André Jent, ap. sous-préfet, rad. ant-collectif — 1816 voix
Victor Dalle, soc. unifié — 1635
Beylard, soc. indép. — 517
Dely, soc. révoct. — 75
Divers — 3

IL Y A BALLOTAGE
DIX-NEUVIEME ARRONDISSEMENT
(Quartier des Carrières d'Amérique)
En remplacement de M. Rozier, socialiste unifié, élu député.

Inscrits : 6239. — Votants : 4791
Blancs et nuls : 158. — Suffrages exprimés : 4633. — Ont obtenu :
MM. Cardeuil, anc. député, socialiste unifié — 1427 voix
Bergrot, soc. indép. — 1406
Et. Teste, soc. professeur à l'École Colbert, soc. unifié — 478
Georges John, rad. soc. — 181
Reiser — 65
Divers — 4

M. Ruau à Avignon
Avignon, 5 mai. — M. Ruau, ministre de l'Agriculture, accompagné de MM. Reisseau, chef de son cabinet et André Ruau, son secrétaire particulier, est arrivé aujourd'hui.

Aux présentations qui ont eu lieu à la gare se trouvaient MM. Belleudy, préfet de la Vaucluse ; Gilgou, maire ; Guérin et Maureau, sénateurs ; Crulonier, Abel Bernard et Saint-Martin, députés ; le général Vilar et le colonel du génie.

La musique philharmonique s'est jointe à « Marsillaise ».

Le ministre s'est rendu au concours agricole. Il présida, cet après-midi, la distribution des récompenses.

Ce soir, un banquet est offert au ministre dans la salle du Palais des Papes.

Assassinat d'un millionnaire américain
New-York, 5 mai. — Le presse des États-Unis a mené grand bruit autour de la disparition soudaine de M. Horace Marston, un millionnaire américain. Une supplique avait été même adressée au président Roosevelt en vue d'obtenir que la police effective passât tout des recherches immédiates.

L'cadavre de M. Horace Marston a été découvert hier soir dans la rivière Marston, près de Dorcor.